

DELIBERATION
Du CCAS d'HENRICHEMONT
concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION
Dressé par le service de gestion comptable de Baugy

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 10
13	8	Pour : 10 Contre : Abstention :

Les membres du Centre communal d'action sociale, dûment convoqués le 08 mars 2024, se sont réunis en Mairie en séance ordinaire, le 18 mars 2024 sous la Présidence de Gilles BUREAU, Président

Etaient présents : Mmes Mrs BUREAU / LORANS / GAMET / HUET / LAFOND / TREMBLE / POTELUNE / BERNEAU

Etaient absents : Mmes et Mr HURIEZ / SEMENCE / NERZIC / SALLES / CHENON

Ont donné pouvoir : Mme SEMENCE à Mme HUET
Mme HURIEZ à Mr LORANS

Secrétaire désigné : Mr POTELUNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-261801294-20240318-2024_03_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

diffusé sur le site de la commune le 22.03.2024

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibéré, les membres du CCAS

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

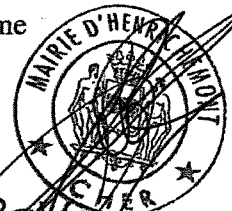
Autorise le maire à signer les documents afférents à cette affaire

Voté à l'unanimité

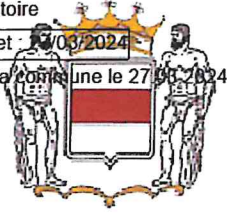
Le secrétaire de séance
Mr POTELUNE



Pour extrait conforme
Le Président
Gilles BUREAU



Diffusé sur le site de la commune le 22/03/2024



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 9
13	7	Pour : 9 Contre : Abstention :

Les membres du Centre communal d'action sociale, dûment convoqués le 08 mars 2024, se sont réunis en Mairie en séance ordinaire, le 18 mars 2024 sous la Présidence de Gilles BUREAU, Président

Etaient présents : Mmes Mrs BUREAU / LORANS / GAMET / HUET / LAFOND / TREMBLE / POTELUNE / BERNEAU

Etaient absents : Mmes et Mr HURIEZ / SEMENCE / NERZIC / SALLES / CHENON

Ont donné pouvoir : Mme SEMENCE à Mme HUET
Mme HURIEZ à Mr LORANS

Secrétaire désigné : Mr POTELUNE

~ ~ ~ ~ ~

Objet : Compte administratif 2023

Les membres du CCAS hors présence de Monsieur le Président, et sous la présidence de Monsieur LORANS René, vice-président, approuve le compte administratif 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévues 3 070.28 €
Réalisées 100.00€

Recettes Prévues 3 070.28€
Réalisées 300.00€

Résultat de clôture
Fonctionnement 3 270.28€

Autorise le Président à signer les documents qui découlent de cette affaire

Voté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gilles BUREAU



Diffusé sur le site de la Commune le 27/03/2024



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 10
13	8	Pour : 10 Contre : Abstention :

Les membres du Centre communal d'action sociale, dûment convoqués le 08 mars 2024, se sont réunis en Mairie en séance ordinaire, le 18 mars 2024 sous la Présidence de Gilles BUREAU, Président

Etaient présents : Mmes Mrs BUREAU / LORANS / GAMET / HUET / LAFOND / TREMBLE / POTELUNE / BERNEAU

Etaient absents : Mmes et Mr HURIEZ / SEMENCE / NERZIC / SALLES / CHENON

Ont donné pouvoir : Mme SEMENCE à Mme HUET
Mme HURIEZ à Mr LORANS

Secrétaire désigné : Mr POTELUNE

XXXXXXXXXXXX

Objet : Budget 2024

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024,

Après discussion et délibération

Les membres du CCAS

APPROUVE, le budget comme suit

Section de fonctionnement	Dépenses	3 270.28 €
	Recettes	3 270.28€

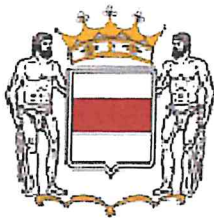
Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gilles BUREAU



Diffusé sur le site de la Commune de 22/03/2024



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 10
13	8	Pour : 10 Contre : Abstention :

Les membres du Centre communal d'action sociale, dûment convoqués le 08 mars 2024, se sont réunis en Mairie en séance ordinaire, le 18 mars 2024 sous la Présidence de Gilles BUREAU, Président

Etaient présents : Mmes Mrs BUREAU / LORANS / GAMET / HUET / LAFOND / TREMBLE / POTELUNE / BERNEAU

Etaient absents : Mmes et Mr HURIEZ / SEMENCE / NERZIC / SALLES / CHENON

Ont donné pouvoir : Mme SEMENCE à Mme HUET
Mme HURIEZ à Mr LORANS

Secrétaire désigné : Mr POTELUNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-261801294-20240318-2024_03_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

diffusé sur le site de la commune le 26.03.2024

▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬

Objet : Aide exceptionnelle au profit des « Restos du cœur »

Considérant que les Resto du Cœur d'Aubigny répondent de manière très réactive aux demandes des personnes en difficulté que leur oriente la municipalité

Il est proposé au membres du CCAS d'aider les Restos du Cœur d'Aubigny à s'approvisionner en denrées alimentaires selon leurs besoins au cours de l'année 2024

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, décident d'octroyer une enveloppe de 300€ au profit des Restos du Cœur d'Aubigny sur Nère, sous forme de bon d'engagement.

AUTORISE le Maire à signer les documents qui en découlent

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Président
Gilles BUREAU



Diffusé sur le site de la Commune le 22/03/2024